

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 8 AVRIL 2024

Sont présents:

- Les conseillères Mmes Sophie Bouchard et Chantal Godbout
- Les conseillers Mrs. Réjean Bernard, Réal East et David Royer

Est absent:

- Le conseiller M. Jean-François Royer

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement, formant quorum sous la présidence de la mairesse Mme Fanny Dupras-Rossier.

Assiste également à l'assemblée, Mme Lise Bégin, directrice générale, greffière-trésorière qui agit en tant que secrétaire d'assemblée, assiste aussi à l'assemblée Mme Sylvie Perreault comme directrice générale adjointe.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Après avoir constaté qu'il y a quorum, la mairesse déclare la séance ouverte à 19h00.

2. 24-04-59: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Chantal Godbout, appuyé par Mme Sophie Bouchard et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance en titre, tel que présenté :

- 1. Ouverture de la séance;**
- 2. Adoption de l'ordre du jour;**
- 3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 11 mars 2024 à 19h00;**
- 4. La greffière-trésorière dépose au conseil le rapport mensuel des revenus et des dépenses de la Municipalité au 31 mars 2024**
- 5. Voirie**
 - Résumé Contremaitre Opérateur en Voirie
- 6. Rapport des activités du maire, des conseillers, DG ou DGA;**
 - Dépôt préliminaire Études géotechnique caractérisation environnementale
 - Formation code d'éthique et de déontologie 2 conseillers
 - Inspection de diverses structures ponts
- 7. Correspondances;**
 - 1) Conseil en bref
 - 2) Message Sureté du Québec
 - 3) Demande d'affichage importance climat civil et respectueux dans les municipalités1#
- 8. Présentation des comptes à payer;**
- 9. Diverses résolutions:**
 - 1) Assermentation et Déclarations des Intérêts pécuniaires des 2 nouveaux conseillers
 - 2) Dépôt des employés attestation et réception code de déontologie
 - 3) Entente de camp de jour La Sarre
 - 4) Dépôt demande pour loyer de la municipalité
 - 5) PPA-CE 2024
 - 6) PPA-ES 2024
 - 7) Dépôt d'une démission
 - 8) Dossier 0414 41 6174 RR
 - 9) Demande de permis de castor
 - 10) Encombrants 2024
 - 11) Sommaire du tableau combiné et attestation
 - 12) Répartition des tâches des élus
- 10. Période de questions (de 20h à 20h30);**
- 11. Rapport de Projet de Développement (DGA)**
 - 1) Rang 4 et 5
 - 2) Réformes cadastrale lot 4 201 914
 - 3) Achat par dotation (Notaire)
 - 4) Lot 4 201 931 prescription d'acquisition
 - 5) Lot divers (Cadastre)
 - 6) Bande de patinoire

12. **Varia : Sujet Divers**
 - 1) Sécurité civile
13. **Clôture de la séance. Il est ___ h__**

3. **24-04-60 :** **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE**
 11 MARS 2024

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire 11 mars 2024 à 19h00.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par M. Réal East, appuyé par M. Réjean Bernard, et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance du 11 mars 2024 à 19h00.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

4. **La greffière-trésorière a déposé au conseil le rapport mensuel des revenus et des dépenses de la municipalité au 31 mars 2024 par email tel que demandé par les élus.**

5. **VOIRIE**

-Résumé Contremaitre Opérateur en Voirie

6. **RAPPORT DES ACTIVITÉS DU MAIRE, DES CONSEILLERS, DG OU DGA;**

- Dépôt préliminaire Études géotechnique caractérisation environnementale
- Formation code d'éthique et de déontologie 2 conseillers
- Inspection de diverses structures ponts

7. **CORRESPONDANCES**

- 1) Conseil en bref
- 2) Message Sureté du Québec
- 3) Demande d'affichage importance climat civil et respectueux dans les municipalités1#

8. **24-04-61 :** **PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER**

Il est proposé par M. Réjean Bernard, appuyé par Mme Chantal Godbout et résolu à l'unanimité:

- D'accepter la présentation des comptes à payer, pour mars 2024 de **235 467.76\$** et d'autoriser le paiement de ces factures par chèques ou par paiement direct Desjardins;
- D'accepter la présentation des factures payées par Accès D Affaires, Visa ou par chèques manuels de mars 2024 au montant de **1 089.43\$**
- D'accepter la présentation des salaires versés aux employés et aux élus, en mars 2024 pour un montant de **15 957.48\$** et les DAS provinciales et fédérales; remises de février 2024 payées en mars 2024 pour **4 450.49\$**.
- Soit : le grand total des dépenses pour mars 2024 pour **256 965.16\$**.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

9. **DIVERSES RÉOLUTIONS**

1) **24-04-62 :** **Assermentation et Déclarations des Intérêts pécuniaires des 2 nouveaux conseillers**

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale dépose au conseil l'assermentations et déclarations des intérêts pécuniers des deux nouveaux conseillers Mrs Jean-François Royer et David Royer;

Il est proposé par Mme Sophie Bouchard, appuyé par M. Réal Bernard et résolu à l'unanimité, de prendre acte de ces dépôts et que la directrice générale les dépose sur le PGAMR pour faire les modifications.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

2) **24-04-63 : Dépôt des attestations et réception code de déontologie des employés municipaux**

Il est proposé par Mme Chantal Godbout, appuyé par M. Réjean Bernard et résolu à l'unanimité de prendre acte du dépôt des attestations signées par les employés et que la directrice générale les a déposées dans le dossier respectif de chacun des employés.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

3) **24-04-64 : Entente de camp de jour La Sarre**

CONSIDÉRANT QUE les élus ont pris connaissance de l'entente intermunicipale proposé par la Ville de La Sarre pour les camps de jour été 2024;

Il est proposé par Mme Chantal Godbout, appuyé par Mme Sophie Bouchard et résolu à l'unanimité de décliner cette offre.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

4) **24-04-65 : Dépôt demande pour loyer de la municipalité**

CONSIDÉRANT QUE le locataire quittera le loyer de la municipalité de La Reine en date du 30 juin 2024,

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un affichage dans le journal local en mars 2024;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu seulement une demande pour la location du loyer en date du 12 mars 2024;

Il est proposé par M. Réal East, appuyé par M. David Royer et résolu à l'unanimité, de retenir cette demande pour la location du loyer de la Municipalité de La Reine pour le 1 juillet 2024.

Mme Fanny Dupras-Rossier s'est retirée de ces discussions et de la résolution.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

5) **24-04-66 : Demande de PPA-CE**

DEMANDE DE SUBVENTION PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE-PPA-CE (UN AN)

CONSIDÉRANT, LE DÉPÔT PRÉVU DES TRAVAUX DE VOIRIE 2024 SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE LA REINE PAR LE CONTREMAITRE OPÉRATEUR EN VOIRIE;

Il est proposé par Mme Sophie Bouchard, appuyé par Mme Chantal Godbout et résolu à l'unanimité, que la Municipalité de La Reine demande une subvention dans le cadre du **Programme d'aide à la voirie locale PPA-CE 2024; (Demande sur un an)** au ministère des Transports soit le chemin La Reine-St-Lambert pour des travaux de rechargement de graviers, l'épandage et nivelage du gravier et remplacer des ponceaux s'il y a lieu ou en partie. La demande sera déposée et envoyé par la directrice générale.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

6) **24-04-67 : Demande de PPA-ES**

DEMANDE DE SUBVENTION PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE-PPA-ES (3 ANS)

CONSIDÉRANT, LE DÉPÔT PRÉVU DES TRAVAUX DE VOIRIE 2024-2027 SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE LA REINE PAR LE CONTREMAITRE OPÉRATEUR EN VOIRIE;

Il est proposé par Mme Réjean Bernard, appuyé par Mme Chantal Godbout et résolu à l'unanimité, que la Municipalité de La Reine demande une subvention dans le cadre du **Programme d'aide à la voirie locale PPA-ES; (Demande sur trois ans) s'il y a lieu**, au ministère des Transports, soit le chemin La Reine-St-Lambert pour des travaux de rechargement de graviers, l'épandage et nivelage du gravier et remplacer des ponceaux s'il y a lieu ou en partie. La demande sera déposée et envoyé par la directrice générale.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

7) **24-04-68 : Dépôt d'une démission**

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale adjointe a déposé sa démission par lettre écrite en date du 27 mars 2024 et que le conseil a pris acte a cette assemblée du 8 avril 2024;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale adjointe donnera le temps d'accompagner et de former un nouvel employé à la fonction : Chargé de projet et Urbanisme

Il est proposé par Mme Chantal Godbout, appuyé par M. Réjean Bernard et résolu à l'unanimité du conseil de faire un affichage d'un nouveau poste en chargé de projet et urbanisme, au Carrefour Jeunesse Emploi et dans le journal local et d'accepter le dépôt des CV directement au bureau municipal jusqu'au 2 mai 2024 16h00.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

8) **Dossier 0414 41 6174**

La directrice générale fait le rapport donné par le notaire mandaté,
Le point a été reporté pour manque d'informations.

9) **24-04-69: Demande de permis de castor 2024**

Il est proposé par Mme Sophie Bouchard, appuyé par M. Réjean East et résolu à l'unanimité que la directrice générale soumet une demande de démantèlement de Castor pour l'année 2024.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

10) **24-04-70 : Encombrants 2024**

Il est proposé par M. Réjean Bernard, appuyé par Mme Sophie Bouchard et résolu à l'unanimité de de demande à l'entreprise JLR Inc. de demander une date disponible pour de faire le ramassage des encombrants 2024, de l'afficher dans le journal local et de mandater le contremaître afin d'accompagner l'entreprise mandatée pour cette journée et d'en faire l'affichage dans le journal local.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

11) **24-04-71 : Sommaire du tableau combiné et attestation au MAMH pour le programme des finances municipales**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de La Reine doit refinancer son emprunt au plus tard le 6 mai 2024 avec le PRIMEAU, soit à la prochaine réunion du 6 mai 2024;

Il est proposé par M. Réal East, appuyé par M. David Royer et résolu à l'unanimité que la directrice soit mandatée pour faire la signature du document intitulé : Attestation Sommaire du tableau combiné et attestation et soit envoyé au MAMH tel que demandé.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

12) **Répartition des tâches des élus**

Ce point est reporté à une prochaine réunion

10. **PÉRIODE DE QUESTIONS (20H À 20H30)**

11. **RAPPORT DE PROJET DE DÉVELOPPEMENT(DGA)**

- 1) Rang 4 et 5
- 2) Réformes cadastrale lot 4 201 914
- 3) Achat par dotation (Notaire)
- 4) Lot 4 201 931 prescription d'acquisition
- 5) Lot divers (Cadastré)
- 6) Bande de patinoire : Point reporté

7) **24-04-73 : Dérogation mineure 31, 3^E Avenue Ouest**

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure au 31, 3^e Avenue Ouest de La Reine, matricule 0414-04-3625;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme, le 4 avril 2024 et qu'elle a pour objet de régulariser une situation, soit le garage qui est à moins d'un mètre de la ligne de lot voisine.

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a convenu de suggérer à la municipalité d'accepter la demande sous condition : que le propriétaire du 31, 3^e Avenue Ouest prenne les moyens nécessaires pour contenir l'eau sur son terrain.

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Mme Sophie Bouchard, appuyé par M. Réal East et résolu à l'unanimité que la dérogation mineure du 31, 3^e Avenue Ouest soit acceptée.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

10. **VARIA : Sujet Divers;**

1. **Sécurité Civile**

2. **24-04-74 : Boite de Camion**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de La Reine a fait l'affichage dans le journal local pour vendre une boite de camion désuète;

Il est proposé par M. Réal East, appuyé par Mme Chantal Godbout et résolu à l'unanimité de vendre pour 200\$ la boite de camion au seul soumissionnaire qui a déposé une offre.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

8) **24-04-74 : Vente de bois de pont**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de La Reine a du bois de pont à vendre et à envoyer l'information par la poste pour informer les citoyens de La Reine;

Il est proposé par Mme Chantal Godbout, appuyé par M. Réjean Bernard et résolu à l'unanimité que la vente du bois de ponts se déroule à partir du lundi le 29 avril 2024 pour environ une semaine, selon les prix établis par le conseil et que le contremaitre soit responsable de cette gestion de vente.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

9) **24-04-75** : **Peinture à la salle d'exercice soit communément appelé GYM**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de La Reine veut refaire peindre la salle d'exercice soit le gym utilisée par les citoyens;

Il est proposé par Mme Chantal Godbout, appuyé par M. David Royer et résolu à l'unanimité de mandater la directrice générale et le contremaitre à faire la gestion pour faire peindre la salle d'exercice dans les prochains mois.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

10) **24-04-76** : **Emploi Été : Responsable à la pelouse, parc et toute autres tâches connexes**

Il est proposé par M. Réjean Bernard, appuyé par M. Réal East et résolu à l'unanimité de faire l'affichage dans le journal local pour un poste de Responsable à la pelouse d'environ 20 heures par semaine (variable) à partir du 2 juillet 2024 au 16 août 2024

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

11) **24-04-77** : **Augmentation du coût du Loyer le 1 juillet 2024**

Il est proposé par Mme Sophie Bouchard, appuyé par M. Réjean Bernard et résolu à l'unanimité d'augmenter le coût du loyer au 3A, 3^e Avenue La Reine à 600\$ par mois à partir du 1 juillet 2024.

Madame Fanny Dupras Rossier se retire de cette résolution.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

24-04-78 : **CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Mme Sophie Bouchard, appuyé par Mme Chantal Godbout et résolu à l'unanimité que la séance soit levée. Il est 20h55.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

Directrice générale Greffière Trésorière
Lise Bégin

Mairesse
Fanny Dupras-Rossier

Je, Fanny Dupras-Rossier, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.